

# CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX



## Le Président

Paris,  
Le 30 JUL. 2019

Affaire suivie par :  
Sylvain Michel, Architecte et Urbaniste en chef de l'Etat  
Conservateur des monuments nationaux  
Nos réf. : DCMC/PO Ouest/SYM/D19-833

**Objet :** Projets de plan local d'urbanisme intercommunal, de périmètres de délimitation des abords de monuments historiques et d'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (PLUi-PDA-AVAP) communauté de communes Dronne et Belle – Avis du Centre des monuments nationaux sur les projets de PLUi et PDA

**RAR 1A 157 222 4817 3**

Monsieur le Président de la commission d'enquête,

Par courrier recommandé en date du 20 juin dernier vous avez transmis à Mme Pascale Thibault, administratrice du Château de Puuguilhem, l'avis d'enquête publique des projets cités en objet, pour se prononcer sur l'évolution du périmètre de protection généré par le château, classé monument historique, conformément aux dispositions de l'article R 621-93 du code du patrimoine.

Cependant le Centre des monuments nationaux (CMN) est également directement concerné par le projet de PLUi applicable sur le territoire de la commune de Villars, au titre de sa qualité de gestionnaire de l'ensemble domanial du château de Puuguilhem par convention d'utilisation du 21 mai 2015.

Le château de Puuguilhem, depuis son édification au XVIème siècle, est venu composer le paysage dans lequel il s'inscrit. Ce fond de vallée très particulier a notamment été structuré par la création d'ouvrages hydrauliques importants dont des vestiges sont encore en place et sont à valoriser. Si les deux étangs, qui permettaient une exploitation piscicole, ont aujourd'hui disparu, leurs ouvrages d'alimentation (fontaine de Séfon, aqueduc) et de régulation (digues) sont encore perceptibles aujourd'hui et leur mise en valeur permettrait de concourir au développement d'un circuit de découverte.

Après son abandon et l'état de délabrement qu'il a entraîné, l'Etat depuis le début du XXème siècle a procédé à des campagnes de restauration importantes faisant du château un véritable manifeste de l'histoire de l'action du service des monuments historiques, qui se sont principalement concentrés sur le patrimoine bâti. Aujourd'hui cette action peut se tourner vers les espaces extérieurs, avec notamment les réparations et replantation de l'allée de tilleuls, qui a fait l'objet d'une dernière campagne de travaux. Pour retrouver la composition en terrasse des jardins, des perspectives, et maintenir un niveau d'entretien satisfaisant, le patrimoine végétal doit être géré, parfois en éclaircie ou en abattant certains sujets, pour retrouver la logique historique de composition de l'ensemble.

Enfin les anciennes constructions ou leurs vestiges pourraient être amenées à faire l'objet de programme de travaux futurs pour maintenir l'activité du monument, notamment au regard de l'évolution normative imposant d'équiper des espaces, ceci dans le respect de la préservation du site.

.../...

**Monsieur Georges Esclaffer**  
**Président de la commission d'enquête**  
**Communauté de communes Dronne et Belle**  
**Z.A.E. Pierre Levée**  
**24310 BRANTOME EN PERIGORD**



Cet état des lieux, et la lecture des projets de PLUi et de PDA, amènent le CMN à vous faire part des observations et demandes suivantes.

**Espaces boisés classés (EBC) :**

Les parcelles relevant d'une protection au titre des monuments historiques ou du site classé permettent d'assurer la conservation et la valorisation patrimoniale et paysagère du site. Pour ne pas créer une obligation de conservation des végétaux contradictoire aux nécessités de préservation et de valorisation du monument, et alourdir inutilement les procédures administratives, le CMN demande à ce que les parcelles suivantes ne fassent pas l'objet d'un classement EBC : Section A, 1485, 1487, 1725 à 1728, 1731, 1732, 1738, 1740 et 1742 et restent uniquement régies par les régimes réglementaires de protection précédemment évoqués.

**Les éléments de paysage bâti ou naturel à protéger :**

Le CMN demande à ce que soit étudiée la possibilité de procéder à un repérage des vestiges du réseau hydraulique accompagnant le château et son ancien domaine et que ceux-ci fasse l'objet d'une protection au titre de l'article L 151-19 du Code de l'urbanisme. A cet effet, vous trouverez, joint à la présente, un extrait de l'étude menée dans le cadre de la replantation et de réparation de l'allée de Tilleuls ainsi que la fiche des sites classés et inscrits du château de Puyguilhem motivant cette demande.

**Règlement de la zone Np (à protéger pour des raisons écologiques et/ou paysagères) :**

Le château et son parc se trouve intégralement dans cette zone. Pour permettre la réalisation des équipements nécessaires au fonctionnement, exploitation et animation du château il est demandé de compléter la liste des usages, affectations et activités permises par ces constructions et installations. En effet, le château est un équipement culturel d'intérêt collectif participant au développement du territoire et à son rayonnement. Il convient donc d'assurer son attractivité et sa pérennité dans le temps en assurant ses capacités d'évolution.

Les équipements collectifs de production d'énergie renouvelable permis par le règlement, sous réserve de ne pas porter atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages du site, devraient s'assurer de ne pas également porter atteinte au patrimoine.

**Périmètre délimité des abords de monument historique :**

Le CMN n'a pas d'observation particulière à émettre sur le périmètre et fera sienne la position des services de l'Etat compétents sur ce point (UDAP24/DRAC), cette délimitation fixée sur le périmètre du site inscrit lui semblant particulièrement cohérente.

Toutefois il tient à alerter sur les installations dont l'échelle, l'implantation et la situation topographique concourraient à avoir un impact visuel sur le château. L'ensemble des usages, affectations, constructions et activités permises dans la zone N limitrophe, devrait être permises sous réserve de ne pas porter atteinte à la sauvegarde du paysage.

Les services du CMN, restent à votre disposition pour vous apporter tous les renseignements utiles.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes respectueuses salutations.



**Philippe BELAVAL**

P.J. :

- Fiche des sites classés de l'allée plantée de tilleuls et du château de Puyguilhem et de ses abords
- Extrait de l'étude sur l'allée de tilleuls

Copies :

- Xavier Arnold, Architecte des bâtiments de France, chef de l'UDAP 24/DRAC Nouvelle Aquitaine
- Pascale Thibault administratrice des châteaux de Castelnau-Bretenoux, Montal, Assier et Puyguilhem



# Allée plantée de tilleuls

## en bordure ouest de l'esplanade du château de Puyguilhem

● Site classé

# Château de Puyguilhem et ses abords

● Site inscrit



#### Commune(s)

Villars

#### Critère(s) de la protection

Sites d'intérêt pittoresque et historique

#### Type de site(s)

C | Châteaux, parcs et jardins, domaines, allées d'arbres, squares

#### Date(s) de protection

23 octobre 1931 (arrêté ministériel)

8 août 1945 (arrêté ministériel)

#### Superficie(s)

0,1 ha / 44 ha

#### Référence(s) SIG

SCL0000675 / SIN0000028

### Motivation initiale de la protection



Le rapport de 1945 de l'inspecteur des sites exprime la nécessité, en complément des efforts de protection et de restauration consentis sur le château, de préserver la forêt qui faisait l'objet de convoitises et risquait d'être coupée.

Le château de Puyguilhem a été construit à l'écart, à environ 100 m au nord du village. Il est implanté sur le flanc est d'un étroit vallon. En vis à vis, de l'autre côté, se trouve le hameau de Lafarge, tandis qu'à l'origine du vallon, à 800 m en amont du château, se trouve le lieu-dit « Sefon » qui semble attester de la présence d'eau (actuellement est représenté un étang sur la carte IGN). Le vallon présente un profil dissymétrique,

le versant côté château étant plus abrupt, l'horizon reste assez ouvert vers le sud-ouest. Si les parcelles en pied de versant sont en prairie, l'ensemble du secteur est en majeure partie boisé. La route départementale RD3 circule dans le vallon, rive ouest.

Le château de Puyguilhem est implanté à environ 30 mètres en dessous du haut de la colline, dominant le fil d'eau du vallon. Sa situation topographique est particulière, il a été bâti sur une rupture de pente, accusée par d'importants murs de soutènements, il est positionné dans une sorte d'alcôve.

Ce motif de relief qui libère une terrasse de forme semi-circulaire, n'est pas complètement artificiel puisqu'il est relayé en contre-haut par une inflexion du versant. A l'arrière du château, côté nord, se développe « l'esplanade », une terrasse étroite, de forme courbe, adossée au versant, d'environ 30/40 mètres de large et 200 mètres de longueur. C'est cette terrasse qui portait le triple alignement de tilleuls classé en 1931 et aujourd'hui très lacunaire.



## Etat actuel du site



Des bâtiments annexes sont disposés autour de l'alcôve de la terrasse, dont une maison d'habitation pour le gardien et d'autres qui semblent réservés à l'accueil du public. Le pigeonnier n'est pas implanté sur cette alcôve, il est situé en contrebas du château, légèrement au nord-ouest, dominant les prairies du vallon. Les espaces proches ont fait l'objet de restaurations, dans l'esprit des interventions aux abords, avec un travail de topiaires sur la terrasse inférieure et des aménagements dans le même esprit le long de la façade est.

L'espace de la terrasse qui portait le triple alignement de tilleuls est complètement fermé par le boisement des versants. Si la partie amont était déjà boisée au moment des protections, la partie aval se referme progressivement par des boisements spontanés. La disposition topographique subtile de cette terrasse légèrement courbe et la façade du château à l'extrémité sud restent des paramètres forts.

Le site inscrit s'étend à l'est jusqu'au sommet de la colline, limité par un chemin agricole, et à l'ouest jusqu'à la RD3. A l'extrémité de l'esplanade, côté nord, il se prolonge jusqu'à la digue aval de l'étang de Sefon. Le chemin agricole représenté sur la carte IGN, qui permettrait de parcourir le site à flanc de versant entre bois et prairie de vallon n'est pas (plus) accessible depuis l'esplanade.

Le site se referme progressivement. Le boisement « descend » vers le vallon, et le vallon lui-même est comblé par une saulaie qui se développe sur le fil d'eau. Différents

vestiges dont un canal d'amenée d'eau et une construction maçonnée de forme rectangulaire sans couverture, en lien avec le passage du canal, se situent en contrebas de l'esplanade.

A l'aval du château, le vallon est entièrement en prairie, il présente des ondulations plus ou moins logiques avec les courbes générales du relief. Le mur de soutènement de la route est bien construit, avec une belle maçonnerie en pierre structurée par des harpes en pierre de taille. Le passage du GR qui traverse le vallon au niveau du château n'est pas très visible.

Les abords du château sont bien entretenus, simplement, les motifs de topiaires sont taillés. Les parties en prairie semblent fauchées. Par contre, les boisements semblent peu entretenus.



Le site classé de l'allée de tilleuls est quant à lui très altéré, les tilleuls ont disparu ou sont en mauvais état. L'alignement le plus à l'est a été dégagé récemment. L'espace de la terrasse est complètement fermé par le boisement des versants. La disposition topographique subtile de cette terrasse légèrement courbe et la façade du château à l'extrémité sud restent des paramètres forts : il suffirait donc de prévoir le renouvellement de cette structure végétale pour retrouver les qualités du site classé.

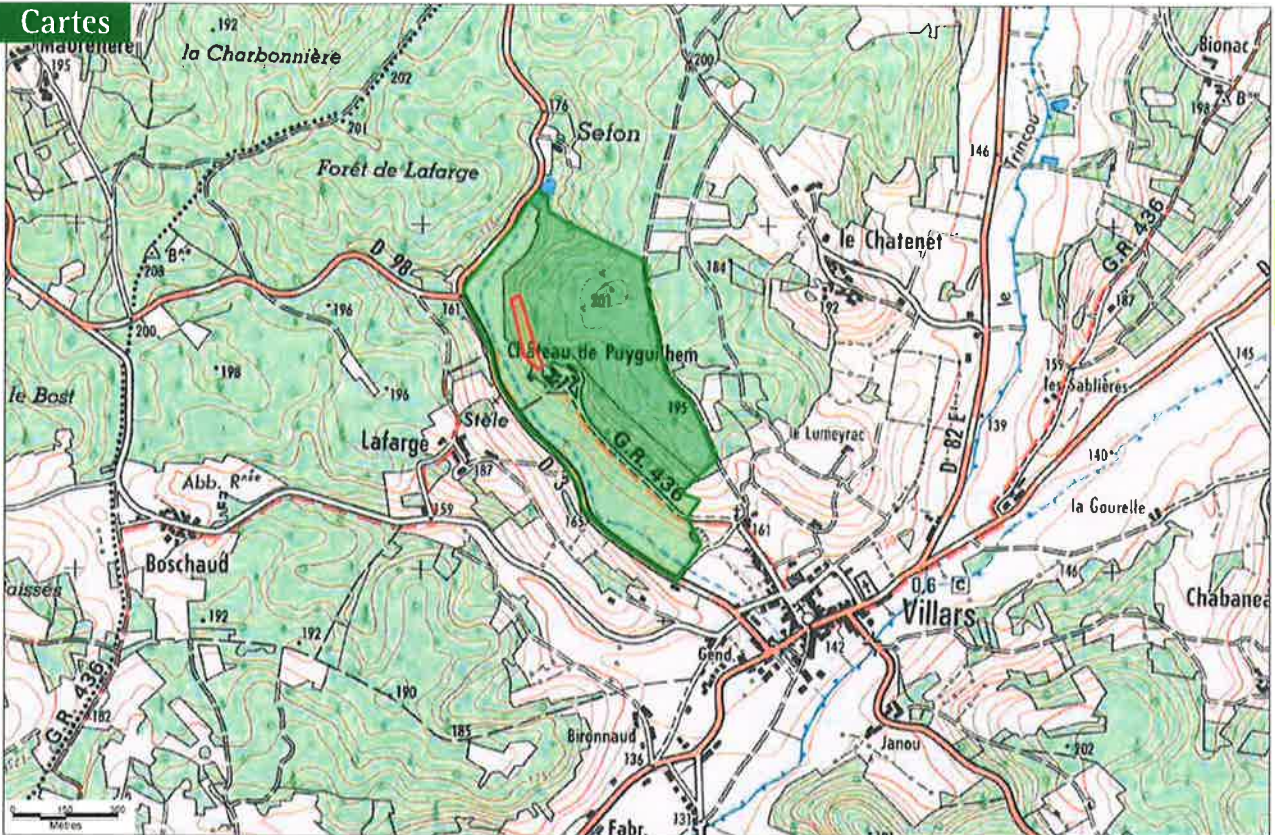
## Enjeux et préconisations

Le château est une propriété d'état, c'est un bel exemple d'architecture de la Renaissance. Les abords ont été traités dans cet esprit de la Renaissance, mais le site semble laissé pour compte. Il serait intéressant de conduire une étude pour comprendre les différents vestiges en place (comme les vestiges du système hydraulique, le bel appareil du mur en contrebas de la RD3 avec des harpes en pierre de taille), de manière à établir une gestion pertinente du site : en particulier la maîtrise de la forte dynamique de fermeture.

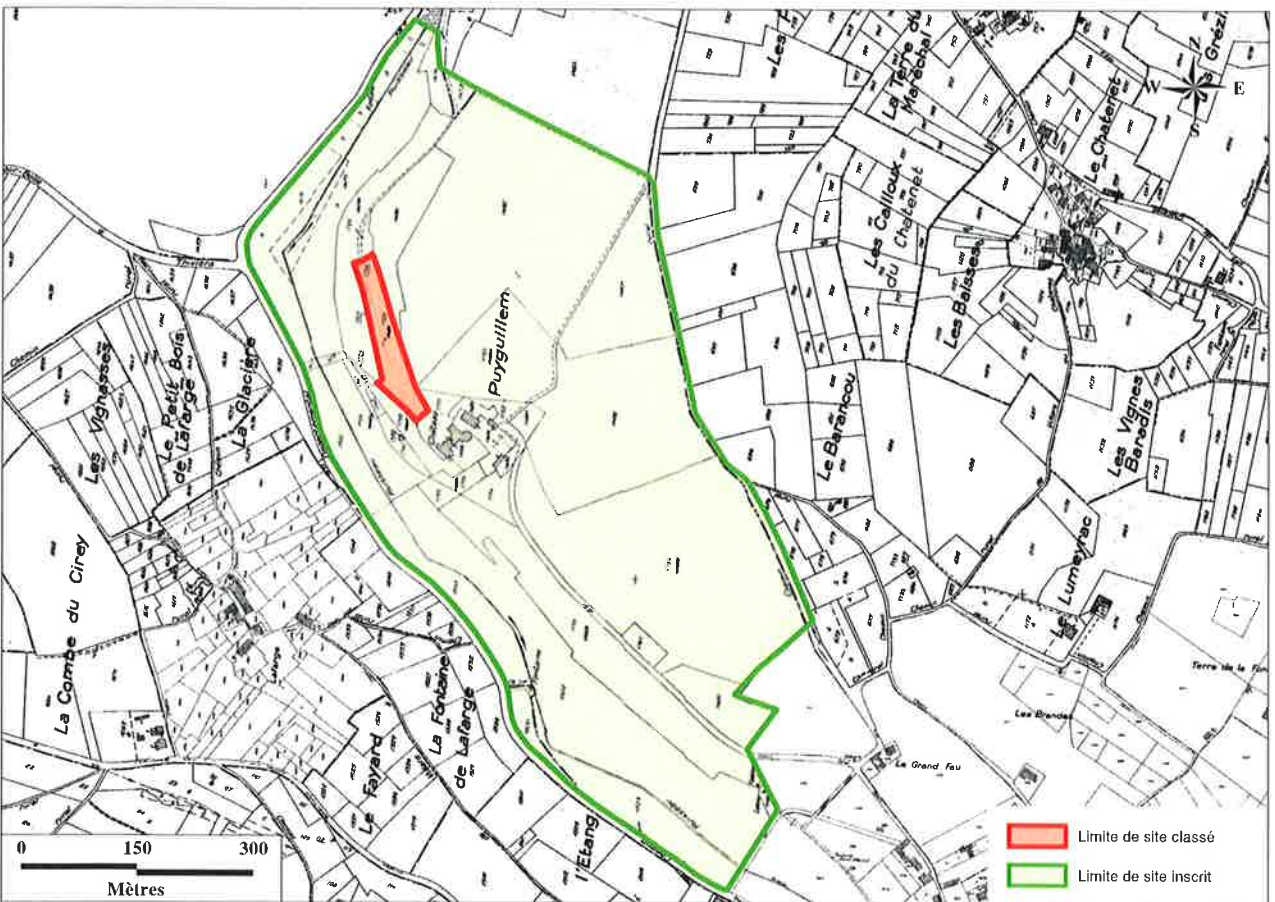
Afin de restituer la structure végétale, le renouvellement de l'alignement de tilleuls qui constitue le site classé est nécessaire. Le recépage ou le remplacement pied à pied ne peut pas donner satisfaction. Pour retrouver les qualités du site, il est essentiel de replanter les alignements en choisissant la bonne variété de tilleuls (a priori *Tilia cordata* par exemple et éviter le tilleul à larges feuilles ou le tilleul argenté).

Redaction 2006





© IGN scan 258 2007



Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés





# L'allée de Tilleuls du Château de Puyguilhem : une ossature végétale structurante dans la vallée de Séfon

Dossier de demande d'autorisation de travaux au titre des sites classés et  
du code de l'environnement

juillet 2015

Maître d'ouvrage  
Centre des Monuments Nationaux

Assistance à maîtrise d'ouvrage  
Paula paysagistes dplg



I - les «temps forts» du château et de ses paysages



## 1.1 - Inscription du château de Puyguilhem dans un territoire rural sur plusieurs siècles (du 16<sup>e</sup> au 19<sup>e</sup> siècles)

### 1.1 - Localisation du site et les formes régulières dans les jardins

#### a) Localisation

Sur la commune de Villars en Dordogne se dressent un château, ses jardins et son allée de tilleuls. Le domaine et son château connaissent leur apogée durant la période de la Renaissance. «C'est la création la plus remarquable de la première Renaissance en Périgord <sup>1</sup>.» Il se situe sur le rebord Est d'un coteau boisé, à mi-chemin d'un vallon entre la fontaine de Séfon au Nord et le village au Sud.

#### b) Les formes régulières dans les jardins à partir de la Renaissance

Au cours des guerres d'Italie, le Roi de France Charles VIII découvre la Renaissance italienne et les trésors antiques qui impactent la composition des jardins. Il ramène en France des artistes, artisans et ingénieurs italiens qui vont oeuvrer pour l'aménagement de ses châteaux et jardins.

En France, certains châteaux fortifiés de l'époque médiévale sont aménagés dans un style Renaissance. L'architecture va devenir plus plaisante et des jardins vont être aménagés. La configuration du site va influencer le tracé des jardins.

Le jardin clos va progressivement s'ouvrir sur la vallée et son territoire. Sa disposition sur les coteaux et/ou dans les plaines est harmonisée au moyen d'axes de symétrie. «L'axe» est de plus en plus utilisé dans les compositions. Jacques Androuet Du Cerceau produit un traité de perspectives et des écrits sur l'architectures <sup>2</sup>. Ils comprennent des gravures des constructions de l'époque qui présentent des projets avec l'agencement spatial du domaine seigneurial.

#### c) Les allées

Comme nous pouvons le voir sur la gravure représentant le château de Mariette au XVII<sup>e</sup> siècle <sup>3</sup>, les parterres avec des formes géométriques sont distinctement reconnaissables et des alignements d'arbre sont plantés le long d'une allée. Cette gravure représente plusieurs lignes d'arbres accompagnant une voie circulaire conduisant au château. «Elle est constituée de deux contre-allées extérieures bordées chacune d'alignement qui assurent la fonction de circulation et d'un espace ouvert, traité en tapis vert <sup>4</sup>.»

### 1.2 - Evolution d'un château défensif vers une architecture plaisante

Au début du 16<sup>e</sup> siècle, la famille La Marthonie entreprend la construction d'un château à Villars. «Mondot de La Marthonie achète la seigneurie de Puyguilhem en 1508». C'est un personnage proche de Louise de Savoie et de François 1<sup>er</sup> ce qui lui permet d'obtenir la présidence de Paris. Sa demeure seigneuriale de Puyguilhem est construite sur le site d'un ancien château fortifié de l'époque médiévale (datant du 12-13<sup>e</sup>) dont, on peut voir le soubassement et une partie du rempart du château dans les fondations du nouvel édifice.

«Le château du 16<sup>e</sup> siècle ne se présentait pas tel que nous le voyons aujourd'hui, isolé sur une terrasse dominant la vallée. Il y avait certainement une cour close avec des bâtiments de service adossés aux murs. Cette clôture devait longer le bord de la terrasse formant la cour d'honneur devant la façade principale<sup>1</sup>.»

Cette configuration a évolué avec les époques. Le château subit d'importantes modifications au 18<sup>e</sup> siècle. «La plupart des fenêtres de la façade extérieure de la petite aile en retour d'équerre ont été modifiées.» «Un bâtiment du 18<sup>e</sup> a été construit à l'Ouest de l'édifice, derrière le grand escalier de la seconde tour<sup>1</sup>.»

À partir de 1820, la propriété n'est plus habitée par les différents propriétaires. Le château tombe peu à peu à l'abandon. A cette époque, le domaine représente une surface de 200 à 250 hectares de terrain.

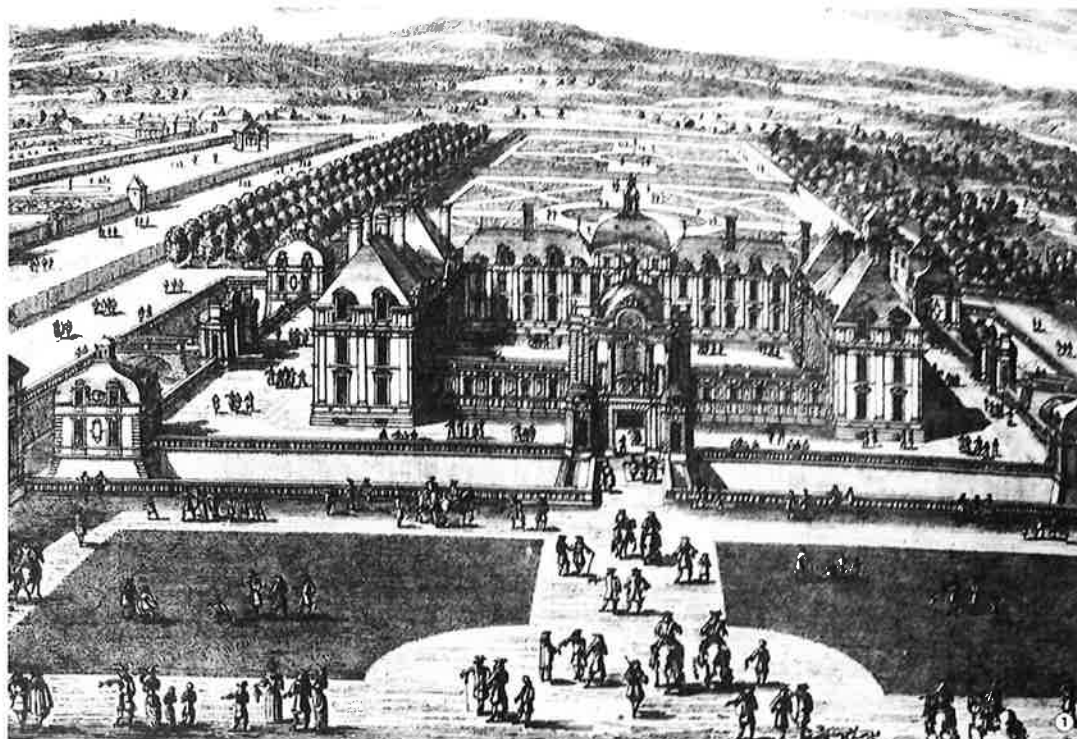
<sup>1</sup> BOUQUIN, Jean-Louis, Le château de Puyguilhem, Congrès archéologique de France, 1989, n°172 «Périgord», 281-291.

<sup>2</sup> ANDROUET DU CERCEAU, Jacques, Lesons de perspective pratique, Paris, Chez Simon L'Estoile, 1576, 140 p.

<sup>3</sup> ANDROUET DU CERCEAU, Jacques, Les plus excellents bastimens de France, en la ville du Château de Ville-Marie, Paris, Chez Antoine Lezot, 1600, 111 p.

<sup>4</sup> BOUQUIN, Jean-Louis, Le château de Puyguilhem, Congrès archéologique de France, 1989, n°172 «Périgord», 281-291.

## Inscription des châteaux de la Renaissance dans un territoire rural



1. Gravure du "château au XVIIe siècle, Mariette"

ANDROUET DU CERCEAU, Jacques. Les plus excellents bastiments de France gravure du "château au XVIIe siècle, Mariette." Paris : Ed. : l'Aventurine 1995. 316 p. : ill. ; 33 cm. Éd. établie d'après les éd. de 1576 et 1579. - Bibliogr. p. 316

2. ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA DORDOGNE. BIBLIOTHÈQUE NUMÉRIQUE DU PÉRIGORD. Environ de St-Pardoux la Rivière - Château de Puylaugue (Carte postale). 2014. Disponible en ligne au format PDF sur : <<http://my.yoolib.com/ad24/>>. (consulté le 24 juin 2015)

La consultation des archives et la rencontre avec la dernière famille propriétaire du château n'ont pas permis d'avoir davantage d'informations sur l'allée, le parc et les abords du château. Les documents d'archives les plus anciens que nous ayons trouvés remontent à des prises de vues, faites en 1888, de l'allée de tilleuls par Don Burthe d'Annelet<sup>1</sup>. Cette absence d'éléments historiques antérieurs ne nous permet pas de donner un état précis d'histoire de cette allée et de son tracé.

### 1.3 - Organisation spatiale : un territoire rural parcouru d'un réseau hydraulique et des vignobles

a) Un paysage «aux horizons ouverts» constitué de vignobles

Les coteaux étaient plantés de vignes et de noyers<sup>1/2</sup>, tandis que le fond de vallon était occupé par des vergers et de potagers. Ces terres étaient parsemées de bâtiments agricoles : métairie, ferme, moulin, écurie, grange.

b) Un réseau hydraulique

Ce réseau hydraulique prenait diverses formes : le ru a été canalisé depuis la fontaine Séfon jusqu'à la rivière du Trinco au village, avec un aqueduc en pierre et des bassins de rétention. Deux retenues d'eau artificielles formaient deux étangs successifs<sup>3</sup>. L'un servait à la pêche et l'autre au moulin « du Puy Berard », Grand Étang de Villars. Ils sont identifiés sur la carte de Belleyme (18<sup>e</sup>). Sur la carte suivante, (cadastre napoléonien du 19<sup>e</sup> siècle) ils n'apparaissent plus ; ils ont tous les deux été remblayés. Aujourd'hui dans ce paysage de fond de vallon, on distingue encore très clairement les deux digues traversant le ruisseau.

---

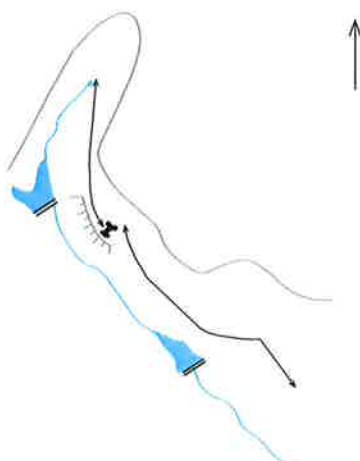
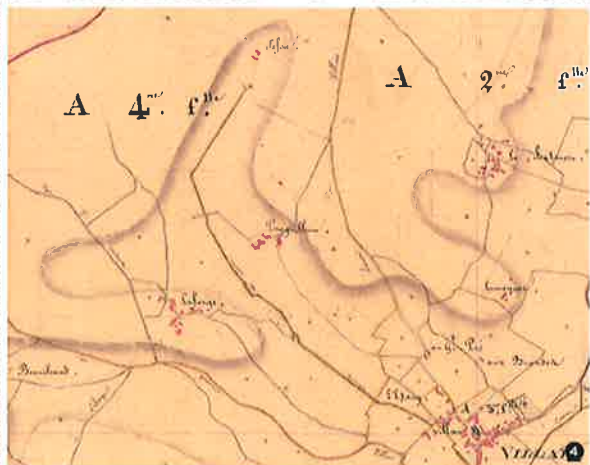
<sup>1</sup> B. KITHIL D'ANNELET, L'allée de tilleuls et le château de Puy-guilhem (photographies), 1888, disponibles à la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine de Charente.

<sup>2</sup> ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA DORDOGNE, BIBLIOTHÈQUE NUMÉRIQUE DU DÉPT. DORDOGNE, Villars (Dordogne) - vue générale (Carte postale), 2014, disponible en ligne au format PDF sur : <http://my.bolb.com/ad24/>, (consulté le 24 juin 2015).

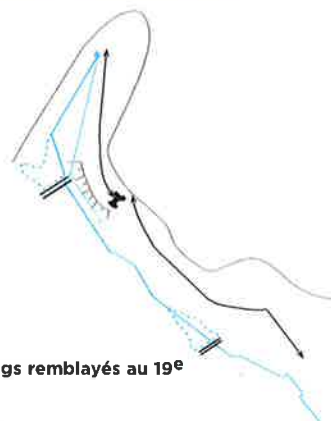
<sup>3</sup> DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE, Carte de la Guyenne n°9 (Carte de Belleyme 18<sup>e</sup>), 2014, disponible en ligne au format JPEG : [http://arhives-num.dordogne.fr/plecde5-12/img-viewer/?elleymeA7e&html?ns=FRA2024\\_107EPLDORDOGNE13\\_09.JPG&v=](http://arhives-num.dordogne.fr/plecde5-12/img-viewer/?elleymeA7e&html?ns=FRA2024_107EPLDORDOGNE13_09.JPG&v=), (consulté le 24 juin 2015).



## Un territoire rural et ses vignobles



Retenues d'eau artificielle au 18<sup>e</sup>



Etangs remblayés au 19<sup>e</sup>

- Talus
- Digue
- Etang
- Zone humide
- Ruisseau
- Aqueduc
- Fontaine
- Bassin de rétention

## Un territoire rural parcouru d'un réseau hydraulique



### Vestiges hydrauliques

- 5. Fontaine
- 6. Digue
- 7. Aqueduc, canal empierré
- 8. Bassin de rétention

### Un territoire rural et son réseau hydraulique

1. ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA DORDOGNE, BIBLIOTHÈQUE NUMÉRIQUE DU PÉRIGORD, Villars (Dordogne) - vue générale (Carte postale), 2014. Disponible en ligne au format PDF sur : <http://my.yoolib.com/ad24/>. (consulté le 24 juin 2015)
2. BURTHE D'ANNELET, Don. Château de Puyguilhem (photographie), 1888. Source: médiathèque de l'architecture et du patrimoine de Charenton.
3. DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE, Carte de la Guyenne, n°9 (Carte de Belleyme 18e), 2014. Disponible en ligne au format JPG : [http://archives-num.dordogne.fr/pleade342/img-viewer/belleyme/viewer.html?ns=FRAD024\\_001FIDORDOGNE13\\_09.JPG](http://archives-num.dordogne.fr/pleade342/img-viewer/belleyme/viewer.html?ns=FRAD024_001FIDORDOGNE13_09.JPG). (consulté le 24 juin 2015)
4. DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE, Tableau d'assemblage du plan cadastral parcellaire de la commune de Villars, n°24. (Plan du cadastre Napoléonien). Disponible au format JPG : [http://archives-num.dordogne.fr/pleade342/img-viewer/cadastre/Villars/viewer.html?ns=FRAD024\\_02\\_0003\\_P\\_3\\_06453\\_H.JPG](http://archives-num.dordogne.fr/pleade342/img-viewer/cadastre/Villars/viewer.html?ns=FRAD024_02_0003_P_3_06453_H.JPG)

